

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Marne	Aval écluse d'Azy	Rivière	Charly	56,255	56,5	Chézy-sur-Marne, Azy-sur-Marne

Date et durée des travaux :

Les travaux auront lieu en septembre 2023

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

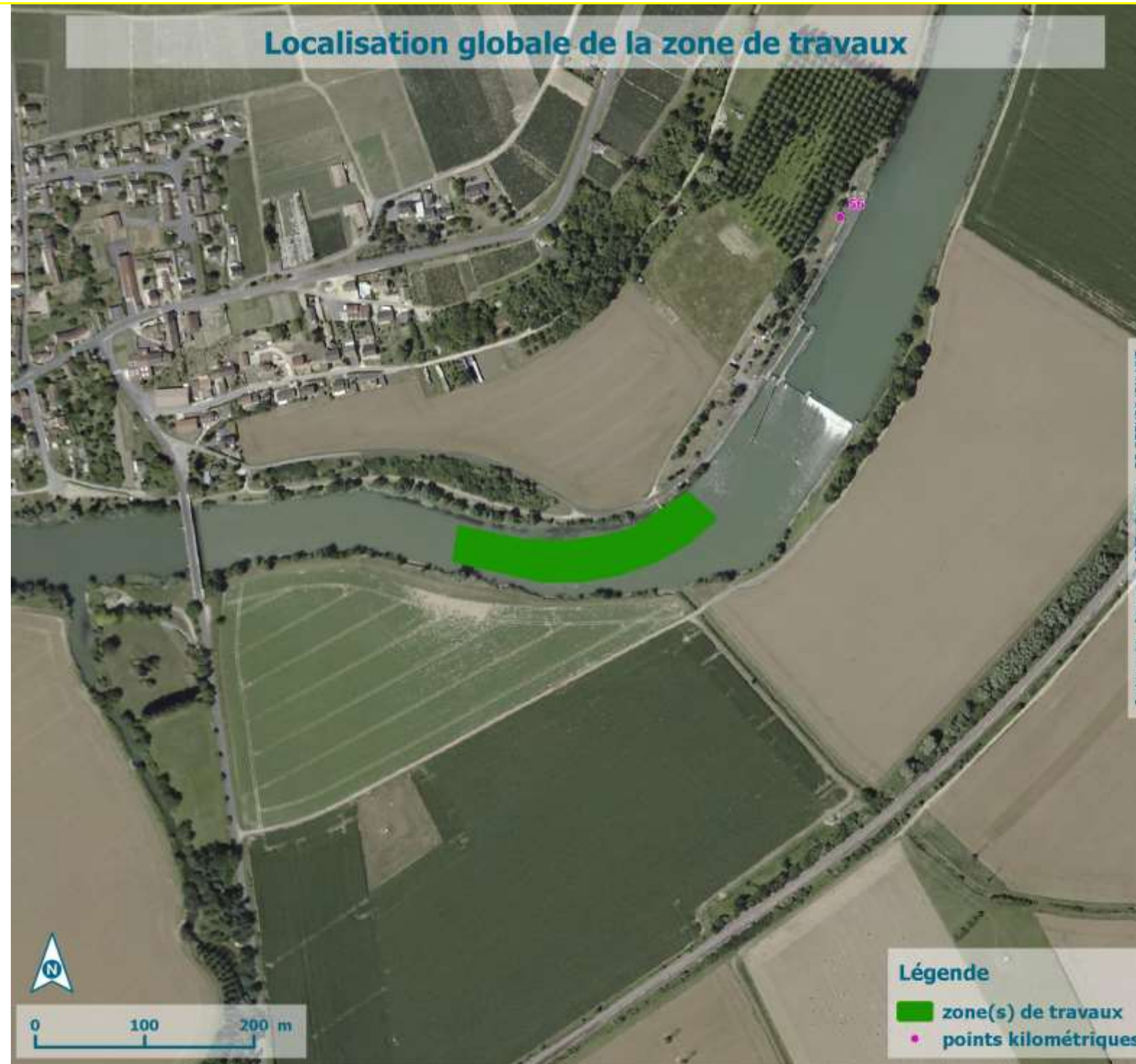
Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
602	2023-RMA-PK56.500 23 E029023-008	non	non dangereux	non	inertes

Prélèvements réalisés le 16/02/2023



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

x
x

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : ☒ X
PPR inondations et coulées de boues - communes de Chézy-sur-Marne, Essises, Etampes-sur-Marne, Nesle-la-Montagne, Nogentel -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : ☐
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : ☐

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR137	la Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	Eaux superficielles Fortement modifiée	Bon état en 2027	Bon potentiel en 2015	mauvais	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate				
Périmètre de protection rapprochée	oui	0156-6X0228 0156-6X0229	souterrain	arrêté DUP 2018-006, du 4 mai 2018 arrêté DUP 2018-007, du 4 mai 2018
Périmètre de protection éloignée	oui	0156-6X0211	souterrain	arrêté de DUP du 27/06/1995

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Deux stations de suivi des frayères de la fédération départementale de la pêche sont situées sur la Marne : 03020115 - frayère d'Aulnoy à Essomes-sur-Marne, environ 2 km en amont et 0302##20 - annexe de la Marne à Romeny sur Marne, environ 6 km en aval. Les dernières données disponibles datent respectivement de 2014 et 2013. Les espèces principales sont l'ablette, le gardon, la bouvière, la perche et le pseudorasbora. Les espèces secondaires sont la breme, le carassin argenté, le chevaine, l'hable de Heckel, la loche de rivière, la perche soleil, le rotangle, la tanche et la vandoise.

Une station de pêche est située sur la Marne à Azy-sur-Marne (03108098 - Marne à Azy-sur-Marne), environ 300 m en aval. Les données les plus récentes datent de 2014. Les espèces principales sont l'ablette, le gardon, le chevesne et la perche. Les espèces secondaires sont la bouvière, le goujon, la grémille, la loche de rivière, le silure et la perche soleil.

L'Agence Française de la Biodiversité a été sollicitée le 5 juillet 2018 par mail pour obtenir des données plus récentes.

Type de berges :

En rive droite, plusieurs types de berges sont présents : perrés en pierres, enrochements et palplanches. En rive gauche, les berges sont renforcées par des enrochements sur 50 m, puis naturelles.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de l'Aisne (signé le 21/11/2012) indique la présence de frayères sur la Marne pour les espèces de la liste 2 (Brochet) de la commune de Trélou-sur-Marne à Crouettes-sur-Marne.

La FDAAPPMA02 indique la présence de frayères en amont et en aval de la zone de dragage. Les pêches scientifiques réalisées au niveau de ces frayères ont mis en évidence la présence de brochet, bouvière, loche de rivière et de vandoise.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Aval écluse d'Azy	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Oui	220120041 - Réseau de frayères à brochet de la marne
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	



Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les espèces suivantes sont présentes dans le secteur : la bouvière, le brochet, la loche de rivière et la vandoise.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

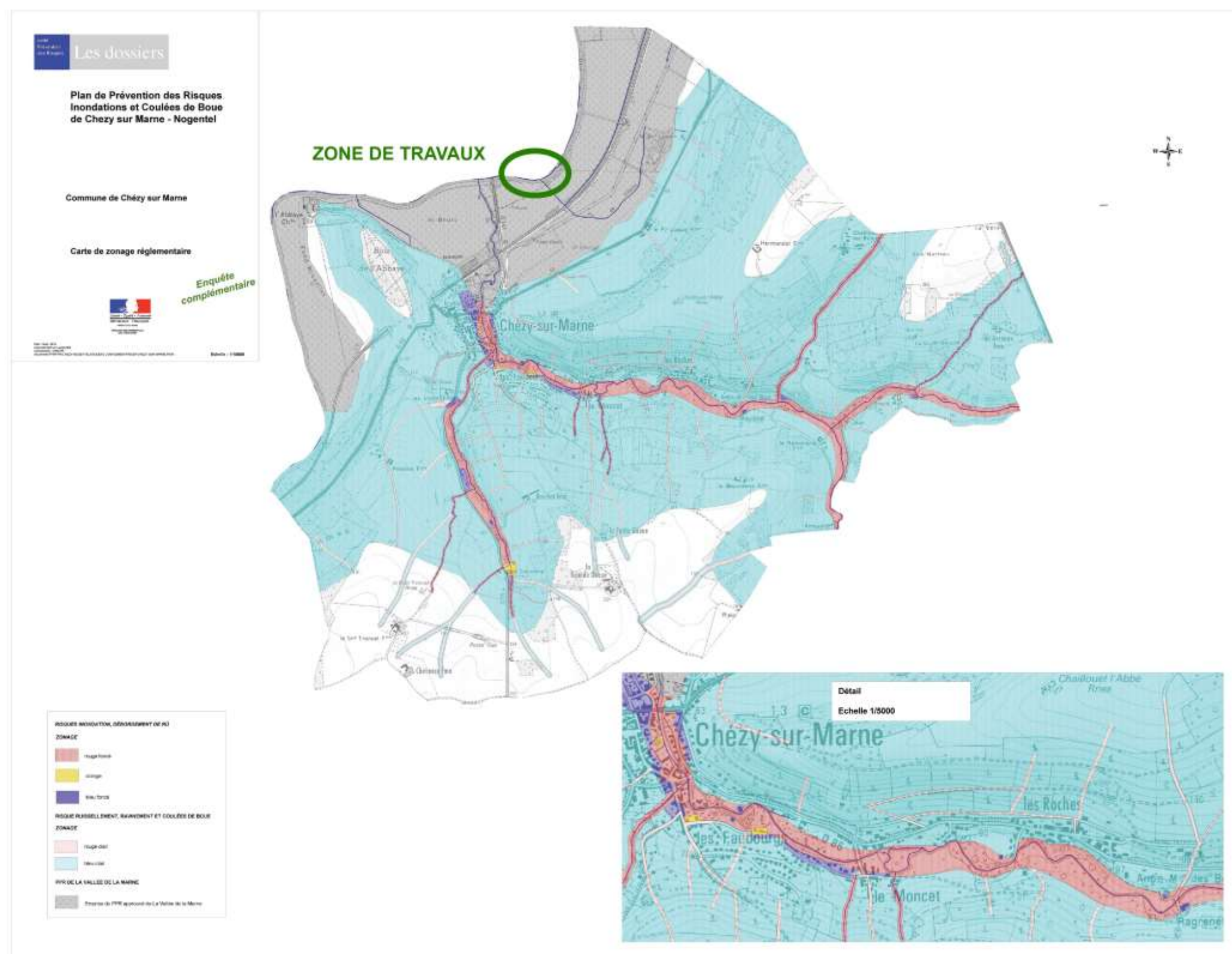
Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Aval écluse d'Azy	oui	oui	oui	oui

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale.

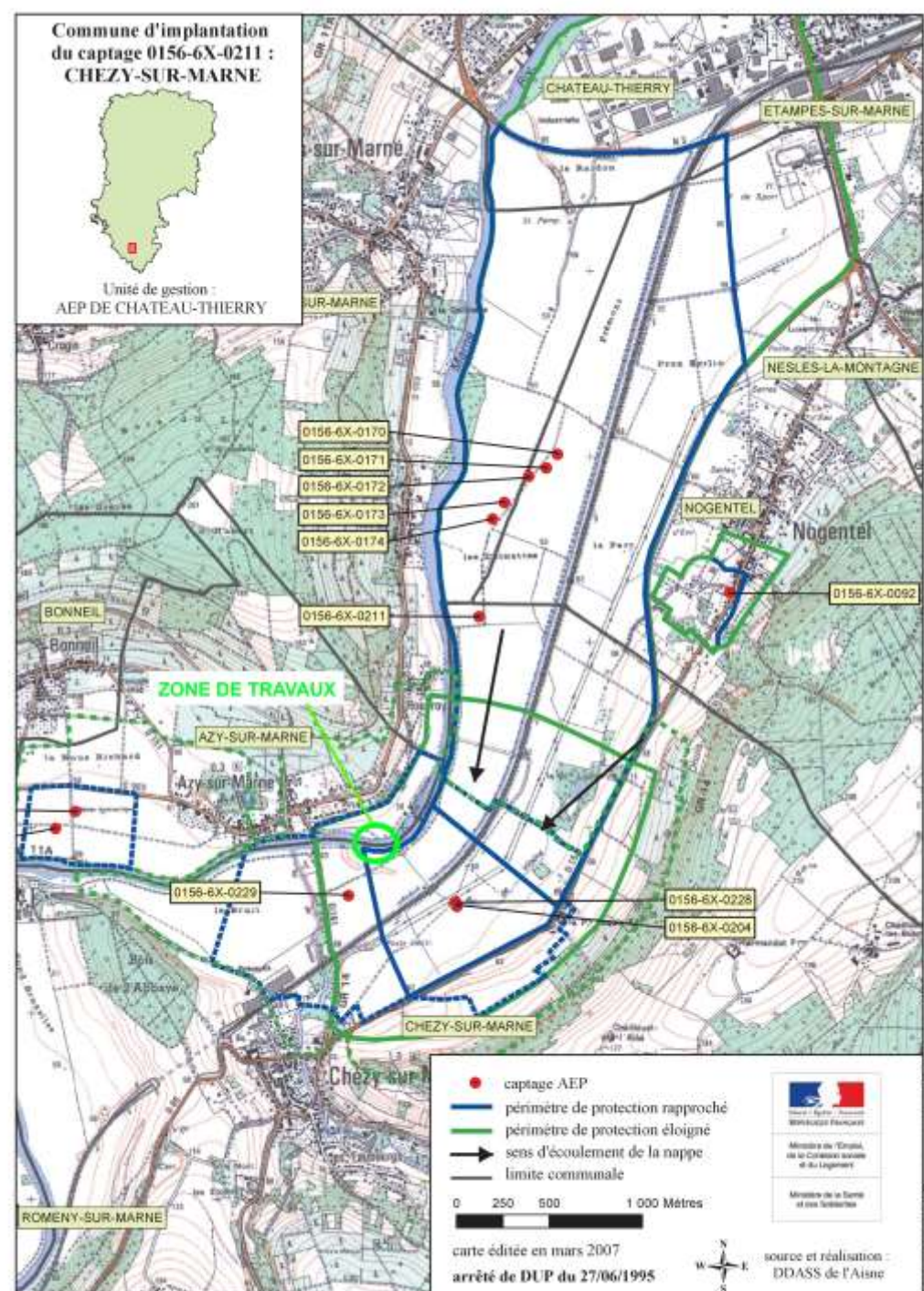
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



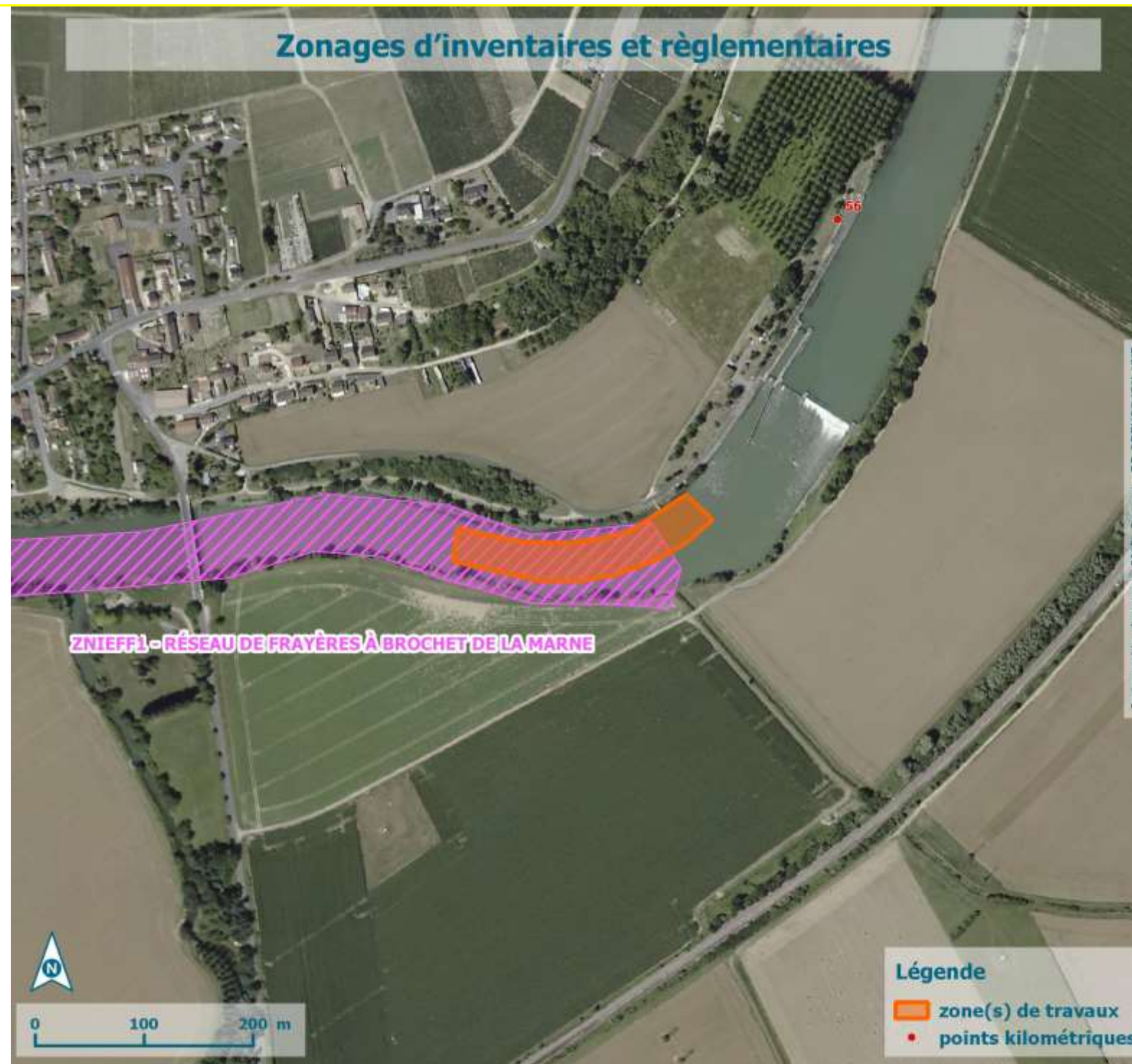
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires





Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

<u>MES</u>	<u>Oxygène dissous</u>
≥ 165 mg/l	< 4 mg/l

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion ;
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1^{er} mars au 30 juin.

Filière de gestion

- Aménagements paysagers
- Renforcements de berges
- Comblement de carrières
- Comblement de ballastière
- Compostage
- Épandage agricole
- Régilage

- Remise en suspension
- Nivellement

- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)

Volumes : (en m³)

Installation de tri de déchet de la société CLAMENS à Villeparisis.

Arrêté préfectoral n°09 DAIDD 1 IC 251 du 28 septembre 2009 à exploiter cette plateforme de recyclage de matériaux inerte. La plateforme de recyclage est une installation classée ICPE bénéficiant de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 180001.